

Envoyé en préfecture le 15/07/2019

Reçu en préfecture le 15/07/2019

Affiché le

**SLO**

ID : 074-200070852-20190709-CC\_132\_2019-DE

<p><b>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p><b>EXTRAIT</b> <b>DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</b></p> <p><b>Séance du 09 Juillet 2019</b></p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u>  En exercice : 37 Présents : 25 Suppléant : 1 Absents : 5 Pouvoirs : 6 Votants : 32 Pour : 32 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p><b>N° CC 132/2019</b></p>	<p>L'an <b>deux mille dix-neuf</b>, le neuf juillet à <b>vingt heures</b>, le Conseil Communautaire Ussets et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle hors-sac / Sur-Lyand à Corbonod, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b></p> <p><b>Date de convocation :</b> 03 juillet 2019</p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Sylvie TARAGON, Marthe CUTELLE, Mylène DUCLOS, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LE NORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Mesdames Carine LAVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON. Messieurs André-Gilles CHATAGNAT donne son pouvoir à Paul RANNARD, Alain CAMP donne son pouvoir à Bernard CHASSOT, Emmanuel GEORGES donne son pouvoir à Alain LAMBERT, Michel BOTTERI donne son pouvoir à Corinne GUISEPPIN.</p> <p><b>Suppléant :</b> Grégoire LAFEVERGES représenté par Serge JOURNAL</p> <p><b>Absents :</b> Estelita LACHENAL, Thierry DEROBERT, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Jean VIOLLET.</p> <p>Monsieur Alain LAMBERT est désigné secrétaire de séance</p>

**OBJET : FINANCES – Décision modificative N°1 – Budget Annexe ZAC III – Ouverture de crédits**

Vu la délibération n° CC 55/2019 du 12 mars 2019 portant adoption du budget primitif « Budget Annexe ZAC III »,

Vu la délibération n° CC 130/2019 du 9 juillet 2019 décidant l'acquisition foncière des parcelles dans le cadre de la réalisation du dossier ZAC,

Vu la délibération n° CC 131/2019 du 9 juillet 2019 portant réalisation d'un emprunt destiné à financer ces acquisitions.

Considérant que ce projet n'a pas été inscrit au budget 2019.

Considérant qu'il y a lieu d'ouvrir les crédits nécessaires aux acquisitions et à leurs financements.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

**ADOpte** la décision modificative N°1 d'ouverture de crédits, sur le budget annexe 2019 ZAC III sachant que le budget primitif a été voté

en excédent d'investissement de 34 613.41 €

en excédent de fonctionnement de 344 697.38

<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>recettes</b>
<b>Cpte 6015</b> achat de terrains	106 000.00	
<b>Cpte 042/7135</b> stock final		106 000.00
<b>Cpte 608</b> frais de dossier pour prêt	150.00	
<b>Cpte 796</b> Transfert de charges financières		150.00
<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>106 150.00</b>	<b>106 150.00</b>
<b>Section d'investissement</b>		
<b>Cpte 040/3355</b> stock final	106 000.00	
<b>Cpte 164</b> Emprunt		106 000.00
<b>Total section d'investissement</b>	<b>106 000.00</b>	<b>106 000.00</b>

**DECIDE** qu'une Ampliation de la présente décision est adressée ce jour à :

- Mr le Sous-Préfet
- Mme la Trésorière

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

Pour extrait conforme,

Le Président,

Paul RANNARD



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*